



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

### Province de Québec Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 1er DÉCEMBRE 2014, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Florence Beauvent et Louise Thouin et messieurs Léopold Michel, Robert Pilote, Mark Cardwell et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #14-298  
Procès-verbal  
du 03-11-14

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 3 novembre 2014, tel que rédigé.

Rés. #14-299  
Procès-verbal  
du 17-11-14

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 17 novembre 2014, tel que rédigé.

Période de  
questions

La période de questions débute à 20 heures 03 et se termine à 20 heures 36.

Rés.#14-300  
Fermeture  
administrative  
dossiers Cour  
municipale

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité autorise la Cour municipale de la MRC de La Côte-de-Beaupré à fermer administrativement les dossiers #04-07101-4 et 04-07281-3.

Rés.#14-301  
Subvention  
MTQ

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité :

- affecte la subvention de 25 000 \$ octroyée à la municipalité dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal aux travaux de pavage de la rue de l'Amont
- remercie le ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, et la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard, pour l'obtention de la subvention.

Rés.#14-302  
Compte du  
mois

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2014, au montant de 79 713,89 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés.#14-303  
Compte du  
mois – Règl  
#14-651

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2014 du règlement #14-651 (Décrétant de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout domestique et de réfection de voirie des rues de l'Étang et de la Traverse et prévoyant un emprunt de 555 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 51 332,66 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Rés.#14-304  
Compte du  
mois – Règl  
#14-654

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2014 du règlement #14-654 (Décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout domestique et de réfection de voirie de la rue Giguère et prévoyant un emprunt de 525 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 24 229,26 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #14-305  
Ventes pour  
non-  
paiements des  
taxes

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité transmette à la MRC de La-Côte-de-Beaupré la liste de tous les immeubles dont les taxes sont impayées depuis 2012 et qui sont susceptibles d'être prescrites, pour qu'elle entreprenne les procédures de vente pour non-paiement des taxes de ces immeubles. Cette liste fait partie intégrante des présentes comme si elle y était entièrement retranscrite. Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, est mandaté pour représenter la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges lors de cette procédure de vente pour non-paiement des taxes.

Rés. #14-306  
Honoraires  
rues du  
Renard et de  
l'Amont

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux mandatent la firme WSP inc. :

- pour actualiser les plans de la rue du Renard pour un montant de 8 635 \$ plus taxes;
- pour concevoir les plans et devis et faire la surveillance des travaux de la rue de l'Amont pour un montant de 4 130,00 \$ plus taxes.

Rés. #14-307  
Dépenses  
supplémentaires

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement de dépenses supplémentaires à partir du surplus accumulé pour un montant de 18 966,61 \$ (taxes incluses) qui se répartit de la manière suivante :

- Réparation pépine : 9 198,00 \$ (taxes incluses)
- Équipement voirie : 8 703,61 \$ (taxes incluses)
- Honoraires professionnels pour l'animation du Forum citoyen : 1 065,00 \$

Rés. #14-308  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 18 novembre 2014, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
161, rue du Marais	Agrandissement de la galerie avant	14-165
29, rue du Boisé	Modification de la marquise en façade	14-166



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Rés. #14-309  
Permis PIIA –  
150, rang St-  
Julien

19, rue de Turin

Modification de plan de  
la galerie et de  
l'escalier

14-167

Attendu la demande de modification des matériaux et couleurs de revêtement extérieur du garage présentement en construction au 150, rang St-Julien;

Attendu que la demande consiste à autoriser un revêtement en déclin de vinyle de couleur rouge sur la façade et blanc sur les murs latéraux et arrière;

Attendu que la résidence est de couleur rouge;

Attendu que le requérant déclare qu'il n'est plus possible d'obtenir le revêtement de couleur rouge tel que sur sa résidence;

Attendu que le requérant possède une petite quantité de revêtement rouge de même couleur que sa résidence, soit la quantité suffisante pour faire le mur avant du garage;

Attendu que le SARP recommande plutôt que le revêtement du garage soit d'une couleur unique, et propose le brun;

Attendu que la zone CC-5 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que la demande ne rencontre pas les critères et objectifs du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du 18 novembre, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de modification des matériaux et couleurs de revêtement extérieur du garage présentement en construction au 150, rang St-Julien et recommande au requérant de rencontrer le SARP afin de déterminer une seule couleur pour le revêtement extérieur de son garage;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que le Conseil municipal refuse la demande de modification des matériaux et couleurs de revêtement extérieur du garage présentement en construction au 150, rang St-Julien et recommande au requérant de rencontrer le SARP afin de déterminer une seule couleur pour le revêtement extérieur de son garage.

Rés. #14-310  
Non-respect  
PIIA – 123 et  
125, rue de  
Nagano

Attendu la résolution no 14-421 du Conseil municipal approuvant la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée située au 123 et 125, rue de Nagano;

Attendu que lors d'une inspection, il a été constaté que les plans déposés n'ont pas été respectés et qu'aucune demande de modification n'a été présentée à la municipalité;

Attendu que le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme stipule que toute modification à des travaux ou activités autorisées en vertu d'un permis ou certificat, ainsi que toute modification à des plans et devis ou à tout document ayant été soumis pour obtenir un permis ou un certificat, rend tels permis ou certificat nul et non avenu à moins que telle modification n'ait elle-même été préalablement approuvée avant son exécution par l'inspecteur;

Attendu que la zone RA/BB-2 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Attendu que les modifications apportées rencontrent les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du 18 novembre, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter les modifications apportées à la résidence unifamiliale jumelée située au 123 et 125, rue de Nagano à l'exception des poutres sur les murs latéraux, situées sous le porte à faux et d'exiger que des plans conformes soient déposés et que les frais du permis soient payés à nouveau.

**En conséquence :**

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu que le Conseil municipal accepte les modifications apportées à la résidence unifamiliale jumelée située au 123 et 125, rue de Nagano à l'exception des poutres sur les murs latéraux, situées sous le porte à faux et d'exiger que des plans conformes soient déposés et que les frais du permis soient payés à nouveau.

Rés. #14-311  
Non-respect  
PIIA – 22, rue  
de la Savane

Attendu la résolution no 13-248 du conseil municipal approuvant la demande de permis pour la rénovation extérieure de la résidence unifamiliale isolée située au 22, rue de la Savane;

Attendu que lors d'une inspection, il a été constaté que les plans déposés n'ont pas été respectés;

Attendu qu'il n'y a aucune toiture au-dessus de la galerie sur le mur latéral gauche et que la galerie est plus grande que prévue en profondeur;

Attendu que le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme stipule que toute modification à des travaux ou activités autorisées en vertu d'un permis ou certificat, ainsi que toute modification à des plans et devis ou à tout document ayant été soumis pour obtenir un permis ou un certificat, rend tels permis ou certificat nul et non avenu à moins que telle modification n'ait elle-même été préalablement approuvée avant son exécution par l'inspecteur;

Attendu que la zone RA/AA-4 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que les modifications apportées rencontrent les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du 18 novembre, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter les modifications apportées à la résidence unifamiliale isolée située au 22, rue de la Savane et d'exiger que des plans conformes soient déposés et que les frais du permis soient payés à nouveau.

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le Conseil municipal accepte les modifications apportées à la résidence unifamiliale isolée située au 22, rue de la Savane et d'exiger que des plans conformes soient déposés et que les frais du permis soient payés à nouveau.

Avis de  
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Léopold Michel à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement de modification du règlement #94-315 « Services d'entretien d'aqueduc et d'égout » et #00-415 « Gestion des déchets ». Une dispense de lecture est demandée.

Avis de  
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Mark Cardwell à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement de modification du règlement #14-



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés.#14-312  
Adoption  
règl. 14-667

663 « Concernant la régie interne des séances du Conseil » afin de modifier l'article 3 comme suit : « Si le jour fixé pour une séance ordinaire est férié, la séance aura lieu le lendemain soit mardi » au lieu du lundi suivant. Une dispense de lecture est demandée.

Rés.#14-313  
Adoption  
règl. 14-668

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Louise Thouin et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement #14-667 modifiant le règlement #93-301 concernant l'imposition d'un tarif de compensation pour les travaux d'entretien de la rue du Lac d'Argent. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il était retranscrit au long.

Rés.#14-314  
Adoption  
règl. 14-669

Il est proposé par monsieur Réjean Morency, appuyé par monsieur Léopold Michel et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement #14-668 modifiant le règlement #96-357 concernant la tarification compensatoire pour les travaux d'entretien des lacs et cours d'eau du Lac des Trois-Castors. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il était retranscrit au long.

Rés.#14-315  
Garantie  
hypothécaire  
immobilière

Attendu que le promoteur du développement du Faubourg Olympique a réalisé plusieurs phases de son projet de développement;

Attendu qu'il manque une couche de pavage dans quelques-unes des rues pour qu'elles puissent être cédées à la municipalité;

Attendu que le promoteur a demandé d'attendre que les terrains soient construits, pour que les bris qui pourraient être causés par la machinerie, puissent être corrigés par la seconde couche de pavage;

Attendu que la municipalité a accepté d'accorder un délai au promoteur, mais a tout de même accepté de prendre en charge le déneigement de ces rues;

Attendu que la municipalité souhaite avoir des garanties pour défrayer les coûts de pavage, si le promoteur ne finalisait pas les travaux;

### En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier, et madame Parise Cormier, mairesse, à signer l'acte de garantie hypothécaire immobilière sur les lots HUIT CENT SOIXANTE (860) et HUIT CENT SOIXANTE DIX-SEPT (877) du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, avec la société 9151-2822 Québec inc. (LANB).

Rés.#14-316  
Acquisition  
montée des  
Clairières

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité :

- Accepte la cession en sa faveur d'une partie du lot 461-11 (montée des Clairières) du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol sur une longueur de 270 mètres à partir du lot 461-1 (montée des Bois);
- Accepte cette cession à titre gratuit;
- Autorise la mairesse, madame Parise Cormier, et le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, à signer tout document donnant effet à la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Rés.#14-317  
Fermeture  
Hôtel de ville

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité ferme le secrétariat de l'Hôtel de ville, du 24 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclusivement, pour la période des Fêtes.

Rés.#14-318  
Déneigement  
patinoire et  
bornes  
fontaines

Attendu que la municipalité a invité six (6) entreprises à soumissionner;

Attendu que la municipalité a reçu une seule soumission pour le déneigement de la patinoire et des bornes fontaines;

	<u>Bornes fontaines</u>	<u>Patinoire</u>
Déneigement Daniel Lachance inc.	50,00 \$ / heure	50,00 \$ / heure

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité accorde le contrat pour le déneigement de la patinoire et des bornes fontaines à Déneigement Daniel Lachance inc. Pour un montant de 50,00 \$/heure + taxes pour la saison 2014-2015.

Rés.#14-319  
Budget OMH  
2015

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges qui prévoit des revenus de 39 790 \$ et des dépenses de 88 836 \$, pour un déficit de 49 046 \$. La contribution de la municipalité est de 10 % du déficit, soit 4 904,60 \$.

Rés.#14-320  
Aide au  
Marché du  
Village Dany  
Drouin

Attendu que le Marché du Village Dany Drouin souhaite se relocaliser dans un nouvel édifice qu'il prévoit construire à l'intersection de l'avenue Royale et du rang St-Julien;

Attendu que pour pouvoir réaliser son projet, le propriétaire demande que la municipalité l'aide financièrement;

Attendu que la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une municipalité peut « ... accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence »;

Attendu que la municipalité a vu plusieurs commerces et services fermer leur porte ou déménager à l'extérieur du territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges au cours des vingt (20) dernières années;

Attendu que les membres du Conseil municipal sont d'avis qu'il y a lieu de favoriser le maintien d'un commerce sur son territoire;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le Conseil municipal informe le propriétaire du Marché du Village Dany Drouin qu'il est disposé à lui accorder une subvention correspondant au coût des taxes foncières municipales du bâtiment (terrain exclus) pour les 3 années suivant la construction.

Rés.#14-321  
Mandat  
vérification  
annuelle  
camions à  
incendie

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la vérification annuelle des camions à incendie est attribuée à la firme Jacques Thibault pour 2015-2016-2017 pour les montants suivants :

- 2015 : 1600 \$ plus taxes
- 2016 : 1600 \$ plus taxes
- 2017 : 1700 \$ plus taxes

Rés.#14-322

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu par les conseillers



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Approbation  
travaux  
subventionnés

municipaux :

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Rés. #14-323  
Activité  
reconnais-  
sance  
employés

Attendu que la municipalité a reçu une demande financière des employés municipaux pour leur activité du temps des Fêtes;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde l'aide financière prévue à la Politique d'aide financière pour les activités reconnaissance aux employés municipaux, soit 300 \$ (15 membres X 20 \$ = 300 \$).

Rés. #14-324  
Activité  
reconnais-  
sance  
bénévoles -  
Bibliothèque  
Aux Sources

Attendu que la municipalité a reçu une demande financière des bénévoles de la Bibliothèque Aux Sources pour leur activité du temps des Fêtes;

En conséquence :

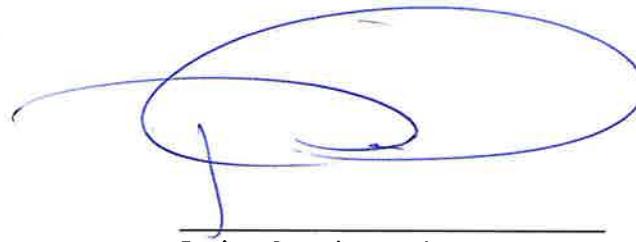
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde l'aide financière prévue à la Politique d'aide financière pour les activités reconnaissance aux bénévoles de la Bibliothèque Aux Sources, soit 1 000 \$ (25 membres X 40 \$ = 1 000 \$).

Période de  
questions

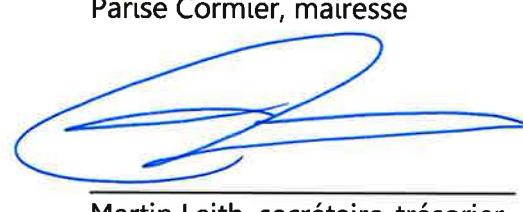
La période de questions débute à 21 heures 05 et se termine à 21 heures 26.

Fin de la  
séance

Levée de la séance à 21 heures 26.



Parise Cormier, maire



Martin Leith, secrétaire-trésorier